

l'ont acceptée unanimement. Bref, le projet n'attend plus que la sanction du conseil pour tomber dans le domaine des faits accomplis.

Je n'ai vu ni les devis ni les plans de l'usine que M. Mann propose à l'adoption de nos édiles. On ne connaît même qu'imparfaitement les conditions du marché qu'il offre à la ville—le public n'étant pas beaucoup dans ces secrets, mais j'ai cru m'apercevoir que la question n'était pas traitée à la légère par messieurs les échevins. Il y a matière à y penser. D'abord, l'objet principal, c'est d'arriver à des mesures préventives des maladies épidémiques, notamment, le choléra. Il n'y aurait à s'occuper que de l'hygiène simple, que le sujet mériterait toute attention, mais, en ce présent cas, il y a double intérêt, il s'agit du salut public.

Si je suis bien renseigné, à part la construction de son usine, M. Mann s'engagerait à vider à peu près 1200 fosses par année, moyennant paiement, par les propriétaires, de sept centins par pied cube ou \$2.52 par voyage de 244,94 gallons, et par la Cité de \$3,000 par année pour payer les frais de montage de l'usine en question, et du combustible employé à son fonctionnement et ce pendant cinq ans.

Dans le passé, l'entrepreneur des vidanges recevait du propriétaire, même rémunération de sept centins par pied cube de matière fécale enlevée, et débarrassait la ville de ces matières à son propre compte.

Maintenant la ville paierait \$3,000 par année, à un entrepreneur, seulement pour lui trouver le moyen de faire disparaître les matières fécales.

En ce cas, on ne ferait rien de plus que par le passé, puisque chaque année, sous le système actuel, le vidangeur vide de 12 à 15 cents fosses, et il resterait toujours de 7 à 8 mille fosses pleines, puis-

qu'on estime et sans exagérer le nombre de fosses en usage dans la ville de Montréal à dix mille; et on paierait en plus \$3,000.

Les émanations de ces fosses infectes menaceraient sans cesse la santé publique.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, messieurs les membres des comités de santé et des finances ne traitent pas la question à la légère. Quand le projet de M. Mann sera présenté pour adoption par le Conseil, il l'auront déjà modifié de manière à couvrir toutes les lacunes du premier croquis.

Ils pourvoiront sans doute à ce que toutes ces dix mille fosses soient vidées dès la première année du contrat, et que le sol soit désinfecté. Des *water-closets* seront substitués à ces nids de peste. S'il arrivait (ou l'eau fait défaut par exemple) qu'on soit forcé de retarder la pose des *water-closets*, qu'on détruise les anciennes fosses fixes qui sont toutes plus ou moins grossièrement faites et qu'on les remplace par des fosses mobiles composées d'une tinette quelconque, soit d'une moitié de tonneau ou autre appareil simple et économique qu'on pourra facilement vider une ou deux fois par semaine en attendant la possibilité d'établir, en guise, un *water-closet*.

Quoiqu'il en soit, j'espère que messieurs les membres des comités de santé et des finances ne présenteront pas de demi-mesure.

Le comité des finances est prêt à voter jusqu'à quarante mille dollars pour l'incinération des vidanges, que cet argent soit appliqué, de manière à produire une révolution complète dans la disposition actuelle des matières fécales et non à temporiser et à empêcher, en adoptant un compromis, l'exécution de mesures radicales.